

La Randonnée Cérétane

Affiliée à la FFRandonnée, agréée Ministère des sports, bénéficiaire de l'Immatriculation Tourisme de la FFRandonnée : IM075100382



Présidents d'Honneur : Baptistin PAGES et Jean PORQUERES

Président :	Rose-Marie MONGE	06 87 11 72 02
Secrétaire :	Pascale SÉRIE	04 68 39 55 40
Trésorier :	Yves SANTO	06 61 68 71 52

E-mail secrétaire : secetaire@randoceretane.org

Site Web : <http://randoceretane.org>

DEMANDE D'ADHESION 2014/2015

1^{ère} demande ou Renouvellement

Je soussigné(e) : NOM.....PRENOM :.....

Né (e) le :.....à (Ville, CP, Pays).....

Adresse :.....

.....mail :@.....

Téléphone : (fixe et /ou portable) :.....

Profession (actuelle ou ancienne) :.....

Compétences éventuellement utiles au fonctionnement de l'association
(ex : secouriste, profession de santé).....

**demande à adhérer à l'association « La RANDONNEE CERETANE (n° 01136)» affiliée à la
Fédération Française de Randonnée - FFRandonnée : 64 rue du Dessous des Berges – 75013 Paris.**

Montant de la cotisation pour 2014/2015 : (voir le document à conserver)

Licence + assurance IRA + adhésion au club : 42 € pour l'année

Licence + assurance IMPN + adhésion au club : 50.40 € pour l'année

Pour les multi-clubs (licence FFRP prise dans un autre club) : adhésion à la Rando Cérétane : 18 €

« J'ai noté que la Loi n°84-610 du 16 Juillet 1984 fait obligation aux associations d'une Fédération sportive d'assurer leur responsabilité civile et celle de leurs adhérents et de délivrer une licence à tous les membres. Je reconnais qu'outre cette garantie qui me sera acquise, il m'a été proposé une assurance qui couvre mes propres accidents corporels »

Je déclare être en bonne condition physique, ne pas suivre un traitement médical pouvant m'interdire la marche, notamment en montagne.

Je m'engage à respecter le règlement de l'association, à suivre les consignes qui me seront transmises par les responsables et à être convenablement équipé(e) pour les activités auxquelles je participerai.

Je joins un certificat médical daté de moins de trois mois de non contre indication à la pratique de la randonnée pédestre.

Le programme mensuel des randonnées est distribué aux dépôts des sorties, sur mail et sur le site Web ; Pour le recevoir à domicile participation aux frais d'expédition soit 9€ pour l'année 2014/2015

Fait à..... le.....

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »

**Pour être validée cette demande doit être adressée à Randonnée Cérétane, BP 308,
66403 CERET Cedex, complétée, accompagnée du chèque correspondant et du certificat médical**

< Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser au secrétariat >.

La Randonnée Cérétane

Affiliée à la FFRandonnée, agréée Ministère des sports, bénéficiaire de l'Immatriculation Tourisme de la FFRandonnée : IM075100382

DOCUMENT A CONSERVER

L'adhésion au club comprend :

La licence FFRandonnée, votre assurance, et la cotisation à la Randonnée Cérétane. (Votée lors du CA de Juin 2014 à 16€, soit une augmentation de 1,60€)

Avec la licence, deux assurances vous sont proposées en fonction des activités que vous pratiquez.

Licence avec Assurance IRA : 26 € (Adhésion totale pour 2014/2015 = 42 €)

Activités assurées : Réunions associatives statutaires, de gestion ou récréatives

Pratique de la randonnée pédestre dans le monde entier, aussi bien dans le cadre associatif que sur initiative personnelle

Cheminements sur sentiers balisés ou non et hors sentiers, sans limite d'altitude en montagne y compris sur des sentiers possédant des aménagements destinés à faciliter la progression (échelles et mains courantes), sur la neige.

Randonnée en montagne : terrain accidenté sans limite d'altitude : franchissement de névés, zones rocheuses avec ou sans corde, piolets. Sont exclus les parcours exigeant en permanence un matériel de sécurité spécifique à la haute montagne (pour glacier, alpinisme, escalade)

Formes de pratiques : à pied, en raquette à neige ou ski nordique/ski de fond

Le trajet AR « domicile lieu de la réunion ou randonnée » est couvert. La responsabilité civile du titulaire de la licence est ainsi assurée pour le trajet, sans pouvoir se substituer à l'assurance automobile obligatoire.

Le contrat d'assurance comprend une nouvelle garantie : la responsabilité civile du conducteur licencié à l'occasion du covoiturage en complément de l'assurance du propriétaire du véhicule.

Licence avec Assurance IMPN (multi loisirs) : 34,40 € (Adhésion totale pour 21/2015 = 50.40€)

Mêmes activités que pour l'assurance IRA

Accès à la randonnée alpine et de montagne avec parcours sur glaciers, passages de petite escalade et, plus généralement dès que l'itinéraire exige en toute circonstance une technique et/ou un matériel spécifiques à la haute montagne sans toutefois dépasser la cotation « Peu Difficile » de l'échelle internationale (en référence au guide de l'UIAA le plus diffusé sur un secteur donné).

Activités voisines : cyclotourisme, VTT, activités d'eau vive, sports de glisse hivernaux sur piste et hors piste, de randonnée avec matériel ad hoc.

Pratiques de loisirs et plein air : footing, pêche, équitation, voile, patinage sur glace et à roulette, luge, tennis, tennis de table, baignade, barque, jeux de plage, surf, plongée en apnée.

Activités exclues :

Escalade, varappe, alpinisme à partir de la cotation « assez difficile » et au-dessus, bobsleigh, luge sur piste de compétition, saut à l'élastique, plongée avec bouteilles, chasse, corridas et courses landaises ou à la cocarde et autres disciplines ressortissant d'une autre fédération pratiquées au sein ou sous couvert d'un groupement sportif affilié à ladite fédération et dont l'assuré est adhérent.

Pour plus de détails sur l'une ou l'autre assurance, veuillez vous référer à l'annexe 1 jointe à ce document.

La Randonnée Cérétane

Affiliée à la FFRandonnée, agréée Ministère des sports, bénéficiaire de l'Immatriculation Tourisme de la FFRandonnée : IM075100382

ANNEXE 1

<p align="center">« EXTRAIT » DU GUIDE DES ASSURANCES et GESTION de la VIE FEDERALE FFRandonnée 2012/2013</p>
--

CHAPITRE 1 – ASSURANCE DES RANDONNEURS

LES ACTIVITÉS ASSURÉES PAR LES LICENCES ET LES TITRES D'ADHÉSION

1. Licences IR et FR : en responsabilité civile uniquement ;
Licences IRA, FRA, FRAMP, Randocarte®, Randocarte® découverte : en Responsabilité Civile et Dommages Corporels

- **Activités assurées (activités de randonnées pédestres et de loisirs de pleine nature)**

- les réunions statutaires, de gestion, de travail ou récréatives, d'organisation d'événements ou de toute manifestation hors pratique physique, sportive ou de loisir définies ci-après :
- le trajet A/R (aller-retour) « domicile - lieu de la réunion ou de l'activité associative ou sur initiative personnelle » est couvert. La Responsabilité Civile du titulaire de la licence est ainsi assurée pour le trajet sans pouvoir se substituer à l'assurance automobile obligatoire.
- la pratique de la randonnée pédestre à pied, en raquettes à neige de toute durée, en tout gîte ou camping et avec ou sans animateur encadrant ;
- la participation aux épreuves de Rando Challenge® quelles que soient leur nature ;
- la pratique du ski nordique regroupant le ski de fond sur pistes damées et balisées et tout déplacement à ski en terrain enneigé nordique, la randonnée nordique (promenade, randonnée) ainsi que le raid nordique ;
- la pratique de toutes les formes de marche (nordique, afghane, audax, ensemble de marches rapides), du trekking et du géocaching (activité pédestre consistant retrouver des caches préalablement géolocalisées, au moyen d'un GPS) ; la cani rando (assistance à la marche par traction animale), la marche aquatique côtière ou longe côte® (déplacement pédestre dans l'estran avec le corps pour partie immergé).
- l'entretien physique exercé dans le cadre des activités des associations ou des foyers sauf sous couvert d'une section régulièrement affiliée à une fédération reconnue pour la discipline exercée ;
- la pratique de libre initiative de la randonnée sous toutes les formes décrites précédemment, donc en dehors des programmations officielles de l'association dont sont membres les assurés (**l'animation ou l'encadrement d'un groupe sur initiative personnelle étant exclu**) ;
- les lieux de pratique : cheminements sur itinéraires balisés ou non, enneigés ou non, décrits ou non, sans limite d'altitude en montagne, y compris sur des itinéraires possédant des aménagements destinés à sécuriser la progression (échelles, mains courantes) utilisés de façon ponctuelle et sur de courtes distances et ce, dans le monde entier ;
- les cheminements nécessitant un moyen de transport non motorisé pour assurer la continuité de l'itinéraire sur une courte distance : barque, bateau à chaîne ;
- la randonnée avec animaux de bât : ânes, mulets, lamas, dromadaires, pour port de charge, y compris des enfants ;
- les activités de plein air ingrédients de l'environnement naturel d'une randonnée pédestre (exemple : camping, footing, boules, pêche, golf, équitation manège), patinage sur glace et sur roulettes, roller skating, luge, tennis de table, baignade, barque, jeux de plage, voile,

La Randonnée Cérétane

Affiliée à la FFRRandonnée, agréée Ministère des sports, bénéficiaire de l'Immatriculation Tourisme de la FFRRandonnée : IM075100382

2. Les licences IMPN, FMPN, Randocarte® Sport + : en Responsabilité Civile et Dommages Corporels

• **Activités assurées en plus des activités des titres précédents (Activités physiques et sportives et de loisirs de pleine nature)**

- La randonnée glaciaire avec parcours sur glaciers, passages avec petite escalade et, plus généralement dès que l'itinéraire exige en toute circonstance une technique et/ou un matériel spécifique à la haute montagne sans toutefois dépasser la cotation PD (peu difficile) de l'échelle internationale de cotation de difficulté de l'UIAA en référence au guide le plus diffusé sur un secteur donné ;
- la via ferrata ou via corda (itinéraire sur paroi rocheuse/équipement spécifique) ;
- les sports de glisse « hivernaux » ;
- ski alpin sur piste et hors piste dans le domaine de la station ;
- ski de randonnée/ski-alpinisme ;
- snowboarding (surf des neiges) ;
- snowkite (association d'une voile de traction à un snowboard ou à des skis) ;
- les activités nautiques ;
- activités de canoë kayak (eau calme, eau vive, en mer) ; canyonisme, rafting, hot dog (descente de rivière avec canoë biplace insubmersible), nage en eau vive ;
- les courses ou autres formes de randonnées ;
- course d'orientation ;
- trail (course pédestre sur sentiers et chemins balisés) ;
- cyclotourisme, cyclisme, et leurs disciplines associées (exclus : le cyclo cross et le cyclisme sur piste) ;
- VTT (exclus : le VTT de descente et BMX) ;
- randonnée équestre.

Précisions :

Les activités énumérées ci-dessus sont assurées pour la pratique hors association.

Toutefois dans ce cas, il est vivement recommandé aux pratiquants de se conformer aux recommandations de pratiques définies par les fédérations sportives délégataires (équipement et conditions de pratique).

Si elles sont exercées à l'occasion de sortie associative, les normes d'encadrement et de sécurité des fédérations délégataires doivent être impérativement respectées pour que l'association conserve sa garantie en Responsabilité Civile.